

Séance du Conseil Municipal du 2 Mai 2017

Nombre de membres - en exercice : 20
- présents : 13
- votants : 18

Date de convocation : 20.04.2017
Date d'affichage : 20.04.2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mai, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : P.RICHOMME, M.J.GRANDCOING, F.LEJEUNE-BOEVER, P.CADEL, F.LOUVET, D.BARBIER, P.BILLOUD, A.BORGNET, S.BRUNET, H.GALIMAND, P.JAMIN, A.MASSARD et D.VILLENET

Etaient excusés : F.GALIMAND représentée par M.J.GRANDCOING
F.GIANONCELLI représentée par D.BARBIER
G.BERNADET représentée par P.JAMIN
A.CORNU représentée par A.BORGNET
P.GAILLARD représenté par H.GALIMAND

Etaient absents : T. BLANCHE et C. PIERSON

Mme Marie-José GRANDCOING a été élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2017-21 : Prêt à moyen terme

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Aménagement de la traverse d'agglomération RD34 sur le territoire de Louvois

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 534 643 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Montant du Devis : | 534 643 € |
| Part CD51 : | 176 307 € |
| Part CCGVM | 109 305 € |
| Part Communale à financer | 249 021 € |
| Subvention (s) : | 57 017 € |
| FCTVA | 40 851 € |
| Autofinancement : | 1164 € |
| Emprunt sollicité au C.A.M. : | |
| * PRET MOYEN TERME : | 150.000,00 € |

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de Juillet 2017 par périodicités trimestrielles- Frais de dossier : 75 Euros.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Philippe RICHOMME, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers que l'entreprise COLLARD est venue faire une démonstration de matériels concernant l'entretien des espaces verts (désherbage mécanique, tonte des talus, balayage des caniveaux et petits espaces). Des devis sont présentés pour ces différents équipements. Le conseil municipal décide de procéder à l'achat de : 1 débroussailleuse spécial désherbage mécanique, 1 cellule CE 10-2 pour désherbage mécanique et balayage, 1 tondeuse Orec pour zones accidentées pour un montant total max de 11 612 € HT
- Validation d'un devis pour la création d'un columbarium dans le cimetière de Louvois par les pompes funèbres Jean-Pierre ROBERT. Des travaux de création d'allées et de réfection du portail seront également réalisés par l'entreprise MARTINS TP.
- Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'échange de terrain sur le terroir de Louvois section AB n°55 appartenant à M. Dominique CADEL avec la parcelle section AB n°20 de la commune. Des recherches afin d'obtenir certaines informations sur ces terrains et ceux les encadrant doivent être réalisés avant toute prise de décision
- Points de la commission bâtiments :
 - une estimation des domaines a été effectuée pour l'immeuble de la section AB n°185 et a été transmise aux occupants actuels. Une réflexion de leur part est actuellement en cours.
 - une consultation de 2 architectes va être lancée pour une prospective sur les bâtiments appartenant à la commune et situés sur Louvois et Tauxières-Mutry en s'appuyant sur un cahier des charges incluant règles d'accessibilité, besoins de la commune, rénovations thermiques ...
 - Dans ce cadre, il est nécessaire d'engager une réflexion sur l'évolution du bail de la maison communale de Louvois qui arrive à échéance en janvier 2018.
- Philippe Billoud présente un devis de la compagnie du diable à 4 pattes pour la réalisation d'une animation théâtrale en vue du marché de Noël. L'idée proposée par ce devis est validée, il reste à retenir ou non certaines options. M Billoud en profite pour signaler le succès de la journée consacrée à l'inauguration du terrain multisports avec des activités qui ont plu aux jeunes et moins jeunes.
- Un retour est fait sur la première réunion d'organisation du marché de Noël qui a connu une bonne affluence. Deux nouvelles réunions ont été programmées : le 6 juin pour la décoration du village et le 8 juin pour les animations, toutes deux ayant lieu au foyer rural à 18h30.